

PLAN DE PRÉVENTION ET D'INTERVENTION EN MATIÈRE D'INTIMIDATION 2024-2025

ÉCOLE : École élémentaire Carrefour des jeunes EN DATE DU : 2024-10-31

DATE DU PROCHAIN SONDAGE: mai 2025 DATE DE RÉVISION: 31 octobre 2025

MEMBRES DE L'ÉQUIPE POUR LA SÉCURITÉ ET LA BIENVEILLANCE DANS L'ÉCOLE

Nom de l'élève :

Nom de la direction de l'école : Mona Balea

Membre du personnel enseignant : Chantal Bergeron

Membre du personnel non-enseignant : Lambert Mokolalia

Nom du parent, tuteur ou tutrice : Mariame Fofana

Nom du conseiller pédagogique de l'équipe écoles sécuritaires et bienveillantes : Meriem Abou-Saoud

Nom du membre de l'équipe de travail social ou de santé mentale (si disponible) : Karine Boucher

1. Énoncés de politiques :

L'intimidation:

- l'intimidation est préjudiciable au bien-être et à l'apprentissage des élèves;
- l'intimidation nuit au climat scolaire, y compris aux relations saines;
- l'intimidation, notamment la cyberintimidation, est un problème grave qui n'est pas acceptable dans un environnement scolaire (y compris virtuel), dans le cadre d'une activité scolaire ou dans toute autre circonstance ayant une incidence sur le climat scolaire.

2. Définition de l'intimidation :

Selon la <u>Loi sur l'éducation</u>, « intimidation » s'entend d'un comportement agressif et généralement répété d'un élève envers une autre personne qui, à la fois,

- a) a pour but, ou dont l'élève devrait savoir qu'il aura vraisemblablement cet effet :
- (i) soit de causer à la personne un préjudice, de la peur ou de la détresse, y compris un préjudice corporel, psychologique, social ou scolaire, un préjudice à la réputation ou un préjudice matériel,
- (ii) soit de créer un climat négatif pour la personne à l'école,



b) se produit dans un contexte de déséquilibre de pouvoirs, réel ou perçu, entre l'élève et l'autre personne, selon des facteurs tels que la taille, la force, l'âge, l'intelligence, le pouvoir des pairs, la situation économique, le statut social, la religion, l'origine ethnique, l'orientation sexuelle, la situation familiale, le sexe, l'identité sexuelle, l'expression de l'identité sexuelle, la race, le handicap ou des besoins particuliers.

On entend en outre par comportement, pour l'application de la définition d'« intimidation », le recours à des moyens physiques, verbaux, électroniques, écrits ou autres.

Cyberintimidation

On entend en outre par intimidation, pour l'intimidation par des moyens électroniques (communément appelée cyberintimidation), notamment par :

- a) la création d'une page Web ou d'un bloque dans lequel le créateur usurpe l'identité d'une autre personne;
- b) le fait de faire passer une autre personne comme l'auteur de renseignements ou de messages affichés sur Internet;
- c) la communication électronique d'éléments d'information à plus d'une personne ou leur affichage sur un site Web auquel une ou plusieurs personnes ont accès.

NAVIGATION DU GABARIT:

Stratégies en matière d'éducation, de sensibilisation et de communication.

Stratégies de prévention en matière d'intimidation.

Stratégies d'intervention et de soutien en matière d'intimidation.

Signalement des actes d'intimidation.

Rôles.

Ressources pour les parents.



STRATÉGIES EN MATIÈRE D'ÉDUCATION, DE SENSIBILISATION ET DE COMMUNICATION

Cette section cible les interventions qui visent à

accroître l'éducation, la sensibilisation et la communication auprès des élèves, du personnel, des parents, tuteurs et tutrices ainsi que l'ensemble de la collectivité afin qu'ils contribuent à la lutte contre l'intimidation et l'adoption des comportements appropriés par les élèves.

Priorité du Conseil : D'ici juin 2024, outiller la communauté scolaire (élèves, parents et membres du personnel) de toutes les écoles à soutenir la mise en œuvre des pratiques qui contribueront au bien-être et à l'épanouissement des élèves.

Priorité 1 de l'école : D'ici juin 2024, établir et adopter de façon systématique une culture réparatrice à l'échelle de l'école afin de développer les compétences pour les relations saines.

Stratégies/Activités	Indicateurs/Résultats attendus	Personnes responsables	Échéancier
Formation PR (pratiques réparatrices)	 Le personnel ciblé est formé sur l'approche réparatrice. Mamadou S. Johanne Q. Tout le reste du personnel a été formé de septembre à novembre 2023 par la CP 	- Membres du personnel participants.	3 octobre 2024
Formation SCP (Soutien au comportement positif)	- Le personnel ciblé est formé. Sadate S. Mamadou S.	 Formateurs des écoles sécuritaires et bienveillantes Membre du personnel participant 	27 septembre 2023
Faire la promotion des ateliers destinés aux parents La cybersécurité auprès des jeunes expliquée aux parents Parcours Viamonde en ASE: Plateforme Moozoom	 Les parents de l'école sont informés des ateliers offerts. Nombre de parents 	- Direction	9 octobre 6 novembre
 BRAVE pour les parents Collaborer avec les écoles pour faire avancer 	participants.		20 novembre 5 février



/ Consensational		
 l'équité et les droits de la personne. L'éducation autochtone : l'inclusion des perspectives autochtones dans les écoles Viamonde 		30 avril



Enseignement explicite aux élèves sur les cercles réparateurs en présentant la formule du cercle, les questions et par la mise en pratique par des mises en situation fictives.	 Les élèves démontrent une connaissance des pratiques réparatrices. 	- Enseignants titulaires	Novembre
Enseignement explicite aux élèves sur le chemin de la paix en présentant la formule du chemin, les questions et par la mise en pratique par des mises en situation fictives.	- Les élèves utilisent le chemin de la paix.	- Personnel de l'école.	Novembre
Atelier BRAVE Cycle primaire et moyen	Tous les cycles ciblés sont formés	- Intervenante de Brave	12 décembre

Priorité 2 de l'école : Communiquer et outiller la communauté scolaire par rapport aux pratiques de prévention et de lutte contre l'intimidation.

Stratégies/Activités	Indicateurs/Résultats attendus	Personnes responsables	Échéancier
Ateliers pour les élèves offert par la travailleuse en santé mentale Leçon sur la littératie en santé mentale Atelier sur la culture dans le RESPAIX 5° et 6° année Atelier l'estime de soi et la gestion du stress 3° et 6° année	 Les élèves démontrent une connaissance sur le respect, la gestion du stress 	- Travailleuse en santé mentale	février 2025 avril 2025
Atelier sur les relations saines	 Les élèves démontrent des stratégies de communication et d'autocontrôle pour bien collaborer dans diverses situations sociales 	Travailleuse sociale en collaboration avec les titulaires	3 octobre 17 octobre



Communication des politiques et des stratégies sur la prévention et l'intervention de l'intimidation aux élèves de l'école :

Présentation aux élèves de l'école pour expliquer la politique de l'école en matière d'intimidation pour :

- Expliquer l'intimidation;
- Expliquer la différence entre l'intimidation et un conflit/chicane;
- Expliquer les différentes formes d'intimidation;
- Expliquer le rôle des élèves dans des situations d'intimidation. Adopter les comportements de protection et de coresponsabilité;

- Tout le personnel et les élèves de l'école ont vu la présentation sur l'intimidation : cette présentation est à adapter à l'âge des élèves et au profil de la classe.

DirectionChantal B.

28 novembre



-	Expliquer que faire si l'élève voit ou vit des		
	situations d'intimidation;		
-	Expliquer comment signaler les gestes		
	d'intimidation et de violence au personnel		
	scolaire ou à un adulte de confiance		
	(expliquer la fiche de signalisation ou le		
	Forms de l'école pour signaler les cas		
	d'intimidation ou de violence);		
-	Faire la promotion des organismes externes		
	pour venir en aide aux élèves;		
-	Expliquer les initiatives de l'école pour		
	prévenir l'intimidation à l'école cette année.		
	nunication des politiques et des stratégies		
	prévention et l'intervention de		
l'intii	midation au personnel de l'école :		
<i>∠</i>	Formation autonome : Formation obligatoire -	- Ressources	JP 27 septembre
	violence en milieu de travail Formation du	Humaines	et 25 octobre
	personnel sur les incidents violents;		
>	Revue du guide Violence au travail dans les		
	conseils scolaires : un guide de la loi;		
>	Revue de la politique 4,32 du Conseil sur la		
	violence au travail et la <u>directive</u>		
	administrative 4,32 ici.	- Membres de	
>	Rencontre de planification du PPIMI avec les	l'équipe pour la	JP 25 octobre
	membres de l'équipe pour la sécurité et la	sécurité et la	
	bienveillance de l'école;	bienveillance dans	
>	Présentation du plan de prévention à	l'école	
	l'ensemble du personnel de l'école et mise à		
	jour lors de la journée pédagogique du mois	- Direction	22 novembre
I .	de novembre et revue de la NPP 144.;		
	de novembre et revae de la MT 144.,		



Affichage du PPIMI dans le salon du personnel de l'école ou le partager dans le TEAMS/OneNote/SharePoint de l'école pour qu'il soit accessible par les membres du personnel de l'école.	- Direction	25 novembre
Communication à l'intention des parents :		
 Présentation du plan de prévention (PPIMI) lors de la rencontre avec le conseil d'école; Affichage du plan de prévention à l'intimidation sur le site web de l'école; Envoie d'un bulletin d'information à la maison des actions entreprises pour contrer l'intimidation à l'école par courriel ou par les réseaux sociaux de l'école; Fournir des ressources disponibles pour appuyer les parents en cas d'intimidation (voir la section rôle des parents, tuteurs, tutrices pour les ressources disponibles). 	Direction/ direction adjoint Direction Direction Direction	18 novembre 31 octobre Novembre Novembre

STRATÉGIES DE PRÉVENTION EN MATIÈRE D'INTIMIDATION

Cette section cible les interventions à mettre en œuvre pour assurer de façon continue la prévention de l'intimidation. Les activités de prévention doivent avoir lieu au niveau de chaque élève, de chaque classe et au niveau de la communauté scolaire.

Priorité du Conseil : D'ici juin 2024, promouvoir dans toutes les écoles les initiatives qui soutiennent au quotidien le bien-être et la santé mentale des élèves.

Priorité 1 de l'école : D'ici juin 2024, chaque classe s'engagera dans des activités de soutien au comportement positif.



Stratégies/Activités	Indicateurs/Résultats attendus	Personnes responsables	Échéancier
S'engager dans le projet: la promesse Viamonde passeport vers l'apprentissage socio- émotionnel		- Équipe en santé mentale et TS	Voir la feuille de route AXE 1
Construire les bases de l'approche réparatrice par l'emploi des cercles proactifs : les cercles relationnels, de check-in/check-out.	- Au moins 1 cercle par semaine.	- Enseignant titulaire	Hebdomadaire
 Promotion du code de vie de l'école : Référentiel/affiche en salle de classe sur le code de vie ou les règles de la classe; Présentation des matrices. Affichage des matrices dans les couloirs 	 Matrices sont affichées à divers endroits dans l'école. Le code de vie est affiché dans les classes. Les règles de la classe sont affichées dans la classe. Les matrices sont enseignées, modélisées et affichées dans les lieux désignés. 	 Enseignants titulaires Membres de l'équipe pour la sécurité et la bienveillance dans l'école Enseignants Direction adjointe et éducateur spécialisé pour l'affichage 	Octobre à juin
Établir et adopter le système de renforcement positif à l'échelle de l'école : > Sélection du système de renforcement positif harmonisé; > Présentation du système aux élèves, > Enseignement explicite des matrices et des valeurs; > Attribution de certificats à l'échelle de l'école.	 Certificats de l'école affichés. Les matrices du système de renforcement positif sont visibles dans chaque salle de classe. 	- Le personnel de l'école	Septembre à juin



Priorité 2 de l'école : L'école s'engage à participer aux activités systémiques du conseil scolaire Viamonde.				
Stratégies/Activités	Indicateurs/Résultats attendus	Personnes responsables	Échéancier	
Chaque classe participe à au moins une activité reliée à chaque thème du <u>calendrier</u> <u>systémique.</u>	- Des preuves d'apprentissages sont visibles dans la salle de classe.	- Titulaires	Septembre à juin	
Enseignement de leçons sur la prévention de l'intimidation, la sécurité personnelle, l'autoprotection et la gestion des émotions avec le programme – Enfants Avertis Présentation de la ressource Enfants Avertis pour visionner la capsule_ https://bit.ly/39AXOJD Pour télécharger la ressource, utiliser le lien suivant - https://bit.ly/3zvWqm4	 Une leçon par semaine est donnée à tous les élèves de l'école Enseignement en petits groupes sur certains sujets. 	- Enseignant d'éducation physique, enseignant titulaire ou tout autre membre du personnel enseignant.	Octobre à juin	
Participation au concours Artmonie (thème: Intelligence artificielle-Cyberintimidation réelle) Visiter le site du concours Artmonie MY SITE - Informations générales (weebly.com) Voir les critères de sélection et les formats Nouvelles catégories pour souligner la journée du chandail rose: Illustration pour fond d'écran. Danse/Flashmob Présentation des œuvres à l'ensemble de l'école; Sélection d'une œuvre par cycle (préscolaire, primaire, moyen, intermédiaire et secondaire) Soumettre une œuvre par cycle en utilisant le lien: Formulaires de soumission et vérification - MY SITE (weebly.com)	- Une œuvre par cycle est soumise au concours Artmonie.	- Titulaire - Direction	Date limite pour soumettre une œuvre au concours : 25 novembre 2024 à midi Le public pourra voter pour son œuvre préférée. Un sondage sera envoyé à la communauté et sera ouvert du 26 novembre, en aprèsmidi, au 29 novembre à midi. Annonce des	



➤ Vote du public		gagnants le 5 décembre



Le développement des compétences relationnelles fait partie du processus universel de l'apprentissage socio émotionnel (ASÉ).

Développer les compétences pour les relations saines.

- Privilégier des activités qui favorisent le développement des relations saines, du bien-être, de la santé mentale, des émotions, des habiletés socio-émotionnelles, de la résolution de conflits, de l'empathie, de l'entraide, des valeurs communes et des attitudes coopératives à la planification de l'enseignement :
- Déterminer les ressources disponibles portant sur les thèmes des émotions, des relations saines, les menaces, les conflits, la violence physique, l'intimidation verbale, physique et électronique qui se rapportent aux cours enseignés;
- Déterminer les ressources de la bibliothèque portant sur les thèmes des émotions, des relations saines, de l'empathie, de l'entraide, des valeurs communes et des attitudes coopératives, ainsi que les ressources portant sur l'intimidation;
- Planifier des leçons en lien avec les thèmes des émotions, des relations saines, les conflits, la violence physique et les différentes formes d'intimidation en salle de classe;
- Création d'un coin calme en salle de classe ou dans l'école afin de favoriser l'autorégulation;
- Enseignement et modélisation explicite des outils, fiches et techniques favorisant l'autorégulation;
- Enseigner, modéliser et encourager l'emploi des pratiques réparatrices en salle de classe et à la récréation;
- Enseigner, modéliser et encourager l'emploi des cercles de communication proactifs, des cercles de la parole et des cercles éducatifs;
- Enseigner, modéliser et encourager la pratique des cercles excentriques en salle de classe pour la résolution de problèmes, la recherche de solution communautaire;
- Enseigner, modéliser et encourager l'emploi de la méthode du « chemin de la paix » pour la résolution de conflits autonomes et ponctuels en salle de classe et dans la cour d'école;
- Intégrer les concepts liés à la pleine conscience en salle de classe;
- Intégrer en salle de classe des occasions pour jouer à des jeux relationnels (p. ex., le vendredi après-midi);

Participer à des initiatives portant sur :

L'équité et l'inclusion :

- > Participation aux activités systémiques du Conseil
- > Intégrer des perspectives et des activités culturelles significatives de la communauté 2SLGBTQ+ dans la planification de l'enseignement :



- Mettre sur pied un comité de justice sociale.
- Déterminer les ressources disponibles en salle de classe ou disponibles à la bibliothèque de l'école portant sur l'équité
- Participation à la semaine Via-Arc-en-ciel du Conseil et de la cérémonie de la levée du drapeau.

> Inclure les perspectives des Premières Nations, des Métis et Inuit dans la planification de l'enseignement, par l'entremise des ressources disponibles au conseil et des voix authentiques :

- Lecture de la reconnaissance du territoire au moins une fois par semaine à la radio ou télé scolaire le matin;
- Utiliser le guide de la reconnaissance des territoires comme outil pédagogique;
- Se familiariser avec la pédagogie du lieu, qui inclut des apprentissages expérientiels en plein air;
- Préconiser, inclure et se référer aux valeurs universelles dont le respect, l'amour, l'humilité, l'honnêteté;
- Participation à la Semaine de reconnaissance des traités -première semaine du mois de novembre;
- Prendre connaissance du Guide culturel des pratiques gagnantes pour l'inclusion des perspectives autochtones (Premières Nations, Métis et Inuits) dans l'enseignement situé dans le EAV ou le Teams de l'éducation autochtone;
- Prendre part aux activités suggérées dans le calendrier mensuel ECLC, qui inclut l'éducation autochtone, l'environnement et la construction identitaire;
- Participer aux activités pour souligner le mois de l'histoire des peuples autochtones (juin) et la Journée nationale des Autochtones (le 21 juin);
- Avec l'appui des responsables de l'éducation autochtone, désigner un membre du personnel comme ambassadeur ÉDAU (Éducation autochtone) pour contribuer à tisser des relations avec les communautés autochtones environnantes, ainsi qu'assurer l'utilisation des ressources et l'inclusion respectueuse des Premières Nations, Métis et Inuit dans l'école (maintenir le réseau vivant grâce à des formations, rencontre d'échange avec les CP, responsables ÉDAU et partenaires autochtones);
- Faire un rappel pour l'auto-identification volontaire et confidentielle des Premières Nations, Métis, Inuits lors de l'inscription initiale ou à tout autre moment pendant l'année.

> Intégrer les principes de la pédagogie sensible et adaptée à la culture, des perspectives et des activités culturelles significatives dans la planification de l'enseignement :

- Mettre en place des initiatives pour appuyer une pédagogie sensible et adaptée à la culture;
- Encourager la réflexion, les questions;
- Introduire le terme enseignement culturellement pertinent pour décrire l'enseignement qui intègre les connaissances de l'élève et ses expériences au foyer et dans la communauté dans le curriculum, de même que dans l'enseignement et les expériences d'apprentissage en classe;
- Intégrer les trois principes essentiels (avoir des attentes élevées envers tous les élèves, aider les élèves à développer leurs compétences culturelles et guider les élèves dans le développement d'une sensibilité culturelle;



- Encourager les élèves à orienter leur apprentissage en intégrant leur identité et leurs connaissances préalables à leurs expériences au foyer et dans la communauté;
- **Initier une démarche de construction identitaire chez les élèves;** (Commencer par soi-même? Où est-ce qu'on trouve comment initier?);
- Veiller à développer les perspectives socioculturelles des élèves;
- Planification de l'intégration des référents culturels dans l'enseignement;
- Varier les ressources et le matériel pédagogique pour que le milieu d'apprentissage reflète et soit accessibles à l'ensemble des apprenants;
- Choisir des ressources, du matériel et des livres qui présentent à la fois des perspectives locales et globales;
- Exploitez une variété de ressources en littératie, en arts, etc., qui incorporent les cultures des élèves;
- Faire la promotion d'un leadership culturel partagé;
- Célébration de la communauté scolaire (p. ex., journée multiculturelle);
- Faire preuve d'humilité, consulter et demander plutôt que présumer et imposer ce que nous croyons soit l'inclusion respectueuse des cultures qui ne sont pas la nôtre;
- Camps de leadership 21;
- Monde le son.

> Privilégier des activités qui favorisent le développement du leadership chez les élèves :

- Assurer la mise en œuvre du conseil d'élève;
- Participation à l'initiative La voix des élèves;
- Participation aux activités animées par l'équipe de l'animation culturelle;
- Participation au PALS Programme d'activités ludiques en milieu scolaire;
- Radio scolaire;
- Brigadiers du bus.

> Organiser des journées décloisonnées au niveau de l'école pour des occasions comme :

- Halloween;
- Fêtes:
- Saint-Valentin; carnaval;
- Semaine de l'éducation;
- Semaine de la francophonie;
- Fête champêtre.

> Assurer la mise en œuvre de clubs et/ou d'alliance d'écoles :

- Club de soccer;



- Club de ballon panier;
- Club de la réussite;
- Club robotique;
- Comité école-saine;
- Comité éco-école;
- Comité social;
- Club de lecture;
- -
- > Participation aux activités offertes par des organismes externes p. ex. :
 - Centre franco
 - Bureau de santé de PEEL

STRATÉGIES D'INTERVENTION ET DE SOUTIEN EN MATIÈRE D'INTIMIDATION

L'intimidation est une difficulté relationnelle qui demande une solution relationnelle. Cette section cible les interventions et le soutien à offrir tant aux élèves victimes de l'intimidation que ceux qui la pratique. Lors de l'intervention, affirmer clairement que l'intimidation est un comportement inacceptable. L'intervention doit viser l'enseignement des habiletés relationnelles (relations saines, la collaboration, le respect des différences, la tolérance, l'empathie, la résolution de conflits) et la compréhension nécessaire pour que les élèves n'empruntent pas la voie de l'intimidation et se comportent en citoyen responsable. L'annexe jointe à ce plan offre des suggestions de stratégies à mettre en œuvre.

Priorité du Conseil : D'ici juin 2024, développer dans toutes les écoles la capacité des intervenants à soutenir les élèves qui sont victimes et témoins de l'intimidation tout en modélisant les comportements attendus auprès de tous les élèves.

Priorité 1 de l'école : D'ici juin 2024, tous les membres du personnel de l'école connaîtront les programmes et le soutien disponibles pour les élèves qui ont subi des actes d'intimidation, pour les témoins des actes d'intimidation et pour les élèves qui ont commis les actes d'intimidation.

Stratégies/Activités	Indicateurs/Résultats attendus	Personnes responsables	Échéancier
Les programmes de soutien sont disponibles compte tenu de la situation et du besoin.	Offrir l'appui de façon ponctuelle selon les besoins individuels	Équipe-école	Au besoin
Soutien aux élèves qui ont subi des actes d'intimidation :			



-	Identifier, éduquer, soutenir et conseiller l'élève;		
-	Offrir des sessions d'éducation sur la gestion des		
	émotions, le stress, le bien-être en salle de classe;		
-	Faire des suivis régulièrement avec l'élève afin de		
	s'assurer que la situation ne puisse pas se		
	reproduire;		
_	Offrir l'aide ou l'intervention des travailleurs sociaux		
	disponibles;		
_	Offrir des sessions de counseling individuel et/ou		
	collectif;		
_	Offrir des services de soutiens internes et externes		
	(psychologues, santé mentale, agence		
	communautaire);		
_	Offrir la médiation/justice réparatrice en milieu		
	scolaire par l'entremise des conférences réparatrices		
	(pour les écoles qui adoptent une culture réparatrice		
	proactive au préalable);		
_	Offrir des sessions de modélisation des		
	comportements pour savoir comment réagir aux		
	gestes d'intimidation;		
_	Créer un environnement sécuritaire pour l'élève;		
_	Créer un plan de sécurité de l'élève;		
_	Appel à la police.		
_	Référer l'élève vers des organismes comme :		
_	Jeunesse, j'écoute;		
_	Tel-jeunes;		
_	LGBTO Youth LINE;		
_	Black Youth Helpline;		
_	+FORT -application mobile qui offre un soutien aux		
	jeunes victimes d'intimidation;		
_	Ligne d'écoute d'espoir des Premières Nations et des		
_	Inuits (24 heures).		
	Soutien aux élèves qui ont été témoins des actes		
	d'intimidation :	Équipe-école	Au besoin
	ע ווועוווועמעוטוו .	Equipe-ecole	Au Desoill



-	Identifier, éduquer, soutenir et conseiller l'élève; Offrir l'appui des travailleurs sociaux;	Offrir l'appui de façon ponctuelle selon les besoins		
-	Offrir des sessions de counseling individuel et/ou collectif;	individuels		
-	Offrir des services de soutiens internes et externes			
	(psychologues, santé mentale, agence communautaire);			
-	Offrir la médiation/justice réparatrice en milieu			
	scolaire par l'entremise des conférences réparatrices			
	(pour les écoles qui adoptent une culture réparatrice proactive au préalable);			
-	Offrir une session de modélisation des			
_	comportements : réactions aux gestes d'intimidation; Créer un environnement sécuritaire pour les élèves;			
-	Créer un plan de sécurité de l'élève, si nécessaire.			
	Soutien aux élèves qui ont pratiqué des actes d'intimidation :	Offrir l'appui de façon	Équipe-école	Au besoin
-	Identifier, éduquer, soutenir, conseiller, accompagner	ponctuelle selon les besoins	Equipe ecole	Au Desoill
	l'élève;	individuels		
-	Sessions de modélisation des comportements et des habiletés prosociales personnalisées par l'éducatrice			
	spécialisée de l'école;			
-	Enseignement explicite du comportement attendu avec rétroactions fréquentes;			
_	Intervention éducative sur l'intimidation (p. ex. : lire			
	un livre sur l'intimidation aux plus petits, créer un			
	sondage et présenter ses résultats); Monitorer et faire des suivis régulièrement avec			
-	l'élève afin de s'assurer que la situation ne se			
	reproduise pas;			
-	Appliquer les conséquences éducatives et les			
_	sanctions en milieu scolaire; Suivre les étapes établies dans le tableau décisionnel			
	de l'école;			



-	Uniformisation et harmonisation des interventions du
	personnel qui travaille avec l'élève;

- Intervention des travailleurs sociaux;
- Offrir des sessions de counseling individuel et/ou collectif;
- Offrir des services de soutiens internes et externes (psychologues, santé mentale, agence communautaire);
- Offrir la médiation/justice réparatrice en milieu scolaire pour assurer la réintégration de l'élève à travers des cercles et de gestes réparateurs par un membre formé (pour les écoles qui adoptent une culture réparatrice proactive au préalable);
- Élaborer un plan d'intervention;
- Élaborer <u>un plan de soutien du</u>
 <u>comportement</u> (déterminer un plan de modification du comportement et un contrat de comportement avec l'élève);
- Déterminer, modifier ou adapter le PEI au besoin, s'il y a lieu;
- Entreprendre les démarches selon l'évaluation de l'analyse du VTRA, s'il y a lieu;
- Élaborer un Plan de sécurité de l'élève en situation d'urgence, s'il y a lieu;
- Appel à la police.

Priorité 2 de l'école : D'ici juin 2024, les membres du personnel de l'école utiliseront l'approche réparatrice et seront en mesure d'intervenir en fonction du tableau décisionnel

Stratégies/Activités	Indicateurs/Résultats attendus	Personnes responsables	Échéancier
Utilisation de cercles réparateurs à la suite de situations conflictuelles pour la réparation et la réintégration.	 Affiches visibles avec les questions réparatrices. 	Tout le personnel.	Septembre à juin



Utilisation du chemin de la paix ou des cercles réparateurs pour résoudre des conflits.	 Affiches visibles et accessibles du chemin de la paix. 	Tout le personnel.	Septembre à juin
Intervenions en fonction du tableau décisionnel de l'école. ProgessionEtTableauDécisionnel- CostionDesComportements DesÉlèves, 2022, pdf		Tout le personnel.	Septembre à juin
GestionDesComportementsDesÉlèves-2023.pdf			

SIGNALEMENT DES ACTES D'INTIMIDATION

Les conseils scolaires doivent s'assurer que chaque membre de leur personnel prend au sérieux toutes les allégations d'intimidation, y compris de cyberintimidation, et agit rapidement, avec tact et sollicitude, dans son suivi auprès des élèves qui divulguent ou signalent des incidents ayant rapport à des actes d'intimidation. Les conseils scolaires doivent s'assurer que chaque membre de leur personnel qui travaille directement avec les élèves (administratrices et administrateurs, enseignantes et enseignants et autres membres du personnel scolaire) réagit à tout comportement d'élève susceptible de nuire au climat scolaire dans les situations où elle ou il juge qu'il est sécuritaire de le faire. Le comportement visé désigne tout comportement inapproprié et irrespectueux observé à n'importe quel moment à l'école et à l'occasion de tout événement lié à la vie scolaire, y compris dans les environnements d'apprentissage virtuels. (NPP144)

Stratégies pour encourager la dénonciation des actes d'intimidation	Outils de dénonciation (code QR, ou autres mécanismes utilisés par l'école)
 Pour dénoncer des actes d'intimidation, l'élève est encouragé à: 	 FicheSignalitique-IntimidationCAJE23.docx Forms pour le signalement des incidents de l'école
 Aller voir un adulte de confiance. Dénoncer les actes en utilisant : 	
 Le billet de signalement ou la fiche signalétique de l'école ou; Le Forms pour le signalement des incidents de 	Pour signaler un cas d'intimidation en tant que parents, tuteurs, tutrices :
l'école.	 Communiquer avec l'enseignant titulaire de votre enfant par courriel en plaçant la direction en c. c. Établissez la
 Pour signaler des actes d'intimidation, les adultes de l'école doivent : 	nature des faits avec exactitude. Consignez par écrit ce qui s'est passé et quand cela s'est produit.
- Aviser la direction de l'école. Faire rapport à la direction	
s'il apprend qu'un élève peut s'être livré à une activité pouvant	



mener à une suspension ou à un renvoi de l'école. Signaler



- les actes ou les comportements à la direction de l'école dès qu'il est raisonnablement possible de le faire;
- Remplir le formulaire : Rapport d'incident en lien à la sécurité dans les écoles Partie I;
- Consigner les incidents dans le registre des incidents de l'école;
- Remplir le formulaire en ligne : <u>Écoles sécuritaires</u> Déclaration d'incident;
- Si un incident répond à plusieurs critères, plusieurs procédures de signalement s'appliquent. Remplir tous les formulaires de signalement multiple nécessaire. Veuillez suivre les exigences relatives au signalement : PROCÉDURE DE SIGNALEMENT DE LA VIOLENCE AU TRAVAIL DANS LES CONSEILS SCOLAIRES Annexe H;
- Tout membre du personnel qui est témoin d'un acte d'un élève qui pourrait mener à une suspension ou à une suspension en attente de renvoi doit, à l'aide du système de déclaration d'incident en ligne, remplir le formulaire Rapport d'incident en lien avec la sécurité dans les écoles conformément à la Loi sur l'éducation et selon ce qu'indiquent les notes Politique/Programmes nos <u>144</u> et <u>145 et les Directives administratives no 3,204</u>;
- Pour signaler un incident de violence ou un risque de violence, le membre du personnel doit fournir les informations demandées dans l'outil de déclaration des incidents qui se trouve au lien suivant : Écoles sécuritaires
 Déclaration d'incident ;
- Si l'acte de violence ou le risque de violence contre le membre du personnel vient d'une ou d'un élève, le membre du personnel doit procéder de la même façon soit fournir les informations dans l'outil de déclaration d'incident en ligne. Le membre du personnel doit remettre



ce formulaire rempli au plus tard 24 heures suivant l'incident. (<u>Directives administratives no 4,32</u>).

Après le signalement d'une situation d'intimidation :

- 1. La direction fait enquête.
- 2. La direction de l'école communique avec les parents ou avec les tutrices ou tuteurs des élèves subissant des actes d'intimidation ainsi que des élèves s'y livrant, et les informer :
 - de ce qui s'est produit;
 - du préjudice subi par l'élève;
 - des mesures prises pour assurer la sécurité de l'élève, y compris les mesures disciplinaires prises en réponse à l'incident;
 - des soutiens qui seront proposés à l'élève en réponse à l'incident;
 - La direction de l'école communique aux parents pour discuter des mesures de soutien offertes à leur enfant.
- 3. En cas d'intimidation, la direction de l'école envisagera de recourir à la discipline progressive, qui peut donner lieu à une suspension ou à un renvoi.

Suspension et renvoi:

Découvrez ce qui se produira si votre enfant est suspendu ou renvoyé de l'école, comment sont prises les décisions et quelles mesures de soutien sont offertes aux élèves pour le retour en classe. <u>Directives administratives no 3,32-STRATÉGIE POUR LA SÉCURITÉ DANS LES ÉCOLES</u>

Pour signaler une insatisfaction de la réponse de l'école :



> Si des insatisfactions persistent, discuter avec la surintendance de l'éducation.

Rôles et responsabilités des membres de la communauté scolaire

Les membres du personnel:

- > Respecter le PPIMI de l'école;
- > Veiller à la sécurité des milieux d'apprentissage des élèves;
- Recevoir les confidences des élèves;
- Participer au moyen de dénonciation;
- > Intervenir s'il est témoin d'un « comportement d'élève qui nuit vraisemblablement au climat scolaire »;
- > Collaborer selon les recommandations des étapes des interventions lors d'un incident de violence ou d'acte d'intimidation;
- Consigner les incidents;
- Remplir tous les formulaires de signalement multiple nécessaire;
- Participer à la formation autonome et obligatoire violence en milieu de travail;
- > Participer volontairement aux sondages portant sur le climat scolaire.

Réactions possibles en cas d'intimidation :

- Nommer le comportement inapproprié;
- Demander à l'élève de cesser le comportement inapproprié;
- > Expliquer pourquoi le comportement est inapproprié ou irrespectueux;
- Demander à l'élève de modifier son comportement à l'avenir;
- Fournir un soutien aux comportements positifs;
- > Faire le signalement à la direction de l'école. Informer la direction dès qu'il est raisonnablement possible de le faire;
- > Collaborer selon les recommandations des étapes des interventions lors d'un incident de violence ou d'acte d'intimidation;
- Consigner l'incident;
- > Remplir tous les formulaires de signalement multiple nécessaire.



Les élèves :

- Faire preuve de civisme et de respect envers le personnel de l'école ainsi qu'aux autres élèves de l'école;
- > Respecter le code de conduite de l'école;
- > Participer aux activités liées à la prévention de l'intimidation;
- Participer aux sondages portant sur le climat scolaire;
- > Devenir membre de l'équipe œuvrant pour une école sécuritaire et bienveillante;
- > Dénoncer les actes et les gestes d'intimidation et de violence au personnel scolaire, à un adulte de confiance, par la fiche de signalement ou le Forms de l'école.

Réactions possibles en cas d'intimidation :

Adopter les comportements de protection et de coresponsabilité suivants :

- > S'éloigner et aller chercher de l'aide plutôt qu'observer;
- Évaluer les risques;
- > Demander calmement de cesser le comportement d'intimidation p. ex. « laisse donc faire... »;
- Offrir une présence alliée p. ex. « je ne suis pas d'accord », « je vais aller chercher de l'aide »;
- > Signaler les cas d'intimidation ou de violence au personnel scolaire, à un adulte de confiance, par la fiche de signalement ou le Forms de l'école.

Les parents, tuteurs, tutrices:

- Se renseigner sur les sujets suivants : L'intimidation, la discipline progressive, les politiques de l'école en matière d'intimidation;
- Consulter le code de conduite de l'école;
- Découvrez comment les écoles règlent les problèmes de comportement au moyen d'un processus de discipline progressive.
- Consulter le bulletin d'information de l'école en matière d'intimidation;
- Devenir membre de l'équipe œuvrant pour une école sécuritaire et bienveillante;
- Consulter le plan de prévention et d'intervention en matière d'intimidation de l'école (PPIMI);
- Participer aux sondages portant sur le climat scolaire -mai 2024;
- Participer aux ateliers pour les parents offerts par le conseil :

Retrouver les liens de connexion ici Ateliers pour les parents (csviamonde.ca)



La direction:

- Établir un comité des écoles sécuritaires et bienveillantes;
- Elaborer, à l'aide du comité, le plan de prévention et d'intervention en matière d'intimidation;
- Partager le PPIMI avec l'ensemble du personnel;
- Informer les parents du PPIMI lors de la rencontre du conseil d'école;
- Partager le PPIMI sur le site Internet de l'école;
- Assurer la mise en application du PPIMI dans son école;
- Suivre le protocole en cas d'intimidation ou la violence en milieu scolaire;
- Faire enquête sur les signalements en cas d'intimidation;
- Suivre toutes les étapes d'interventions lors d'un incident de violence ou d'acte d'intimidation;
- Veiller à la sécurité des milieux d'apprentissage des élèves;
- Si un incident répond à plusieurs critères, plusieurs procédures de signalement s'appliquent. Assurer les signalements multiples nécessaires;
- Assurer les suivis;
- Examiner et analyser les données sur le climat scolaire;

Rendre disponible les programmes et le soutien pour les élèves qui ont subi des actes d'intimidation, pour les témoins des actes d'intimidation et pour les élèves qui ont commis les actes d'intimidation.



Pour se renseigner davantage sur la prévention et la signalisation de l'intimidation :

- > Ce que tout parent doit savoir | PREVNet L'Autorité canadienne en matière de prévention de l'intimidation
- > Ressources pour parents Cyberintimidation | HabiloMédias (habilomedias.ca)
- > Ressources sur la sécurité sur Internet Ressources pour parents de la 4e à la 8e année OPHEA
- > ParentsCyberAvertis.ca
- > Réalité dangereuse : Ce que tout parent doit savoir sur le métavers protegeonsnosenfants.ca (protectchildren.ca)
- > Jouer en sécurité dans le métavers (ecno.org)

Je veux me renseigner sur les activités en ligne des enfants de...

- Enfants de 5-7 ans
- Enfants de 8-10 ans
- Jeunes de 11-12 ans
- Jeunes de 13-15 ans
- > Parents partenaires en éducation
- > L'intimidation : Essayons d'y mettre un terme Guide pour les parents d'élèves de l'élémentaire et du secondaire (gov.on.ca) (Le quide)
- > L'intimidation : Essayons d'y mettre un terme Site Web
- > Le code de conduite de l'Ontario pour le secteur de l'éducation : Guide des parents
- > Écoles sécuritaires et accueillantes (gov.on.ca)

Santé mentale en milieu scolaire Ontario :

https://smho-smso.ca/parents-et-aidants-naturels/



Ateliers pour parents offerts par le conseil :

Retrouver les liens de connexion ici Ateliers pour les parents

Octobre 2024

• Comment appuyer l'apprentissage en mathématiques de mon enfant

Mercredi 30 octobre 2024, de 12 h à 13 h

Lien de connexion Teams

Novembre 2024

• Parcours Viamonde en ASE: Plateforme Moozoom

Mercredi 6 novembre 2024, de 12 h à 13 h

<u>Lien de connexion Teams</u>

• BRAVE pour les parents

Mercredi 20 novembre 2024, de 12 h à 13 h

Lien de connexion Teams

Décembre 2024

Naviguer les devoirs et les leçons avec un enfant ayant des besoins en éducation spécialisée

Mercredi 11 décembre 2024, de 12 h à 13 h

Lien de connexion Teams

Janvier 2025

• Programmes secondaires (Métiers spécialisés, MHS, COOP et programmes d'excellence)

Mercredi 15 janvier 2025, de 12 h à 13 h

Lien de connexion Teams

• Transition vers le post secondaire : trucs et astuces pour les élèves ayant des besoins en éducation spécialisée

Mercredi 22 janvier 2025, de 12 h à 13 h

Lien de connexion Teams

Février 2025

• Collaborer avec les écoles pour faire avancer l'équité et les droits de la personne

Mercredi 5 février 2025, de 12 h à 13 h

Lien de connexion Teams

<u>Avril 2025</u>

• L'éducation autochtone : l'inclusion des perspectives autochtones dans les écoles Viamonde

Mercredi 30 avril 2025, de 12 h à 13 h

Lien de connexion Teams



Ateliers pour parents offerts par des organismes externes:

- L'intimidation et le conflit Parent / Tuteur par Brave Éducation
- Parents, tutrices et tuteurs : Partenaires pour la prévention Ateliers pour parents gratuits en ligne par Copa-Bien-être à l'école
- <u>Prévention de l'intimidation</u> Ateliers pour parents gratuits en ligne par Copa-Bien-être à l'école

Pour toutes questions ou préoccupations portant sur l'intimidation, veuillez communiquer avec l'enseignant titulaire de votre enfant, la direction adjointe ou la direction de l'école.